



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'Éducation Nationale
Ministère des sports

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, notamment le 1° du I de l'article 25 ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal dans le domaine « prévention santé-environnement » ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2018 :

M. Charles SAOUT

Ingénieur général du génie sanitaire à la direction générale de la santé, **Président**

M. Patrick BONILLA

Ingénieur principal du génie sanitaire à l'ARS de Nouvelle Aquitaine – délégation départementale des Pyrénées atlantiques

Mme Adeline FLOCH-BARNEAUD

Ingénieure du génie sanitaire à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique

Mme Marie-Noelle FRISCH

Ingénieure d'études sanitaires à l'ARS Ile de France
– délégation départementale de Seine Saint Denis

M. Josselin VINCENT

Ingénieur du génie sanitaire à l'ARS de Corse

Article 2

En cas d'indisponibilité de M. Charles SAOUT, la présidence sera assurée par M. Patrick BONILLA.

Article 3

Cet examen professionnel est classé dans le groupe II pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **03 MAI 2010**

Le Chef du bureau du recrutement

Arnaud SCOLAN